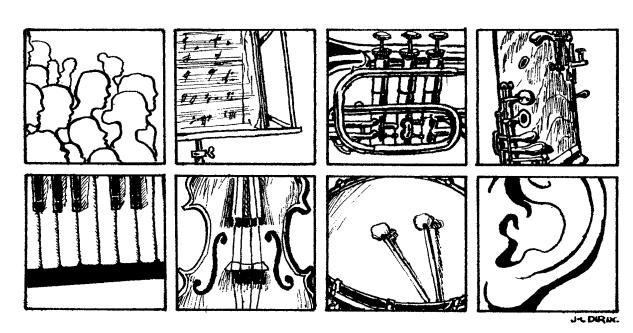
# Fédération Musicale de la Province de Liège A.S.B.L.

PB-PP
BELGIE(N) - BELGIQUE

Secrétariat : Quai Marcellis 1 a - Bte 001 - 4020 LIEGE

# **L'ACCROCHE**



N° 292

janvier et février 2024

**Bulletin bimestriel** 







### **SOMMAIRE**

Fédération Musicale de la Province de Liège	3
Editorial	4
Activités F.M.L. 2024	5
Agenda des sociétés	6 & 7
Publicité - Sudoku	8
Formation Secrétaires et Trésoriers : affiche et bulletin de participation	9
Assemblée Générale Ordinaire F.M.L	10 à 13
Disparition des RPI – apparition de l'IAA	14
Publicité	15
Publicité	16
Mots croisés	
Concours Jeunes Solistes en Province de Liège 2024 : Règlement + bulletin de participation	18 à 22
Liste informative des Festivals F.M.L. 2024	
Festivals F.M.L. en collaboration avec une société affiliée : qui fait quoi ?	24
Avis important : subside spécial F.M.L	
Avis aux sociétés : calendrier des prochaines publications de l'Accroche	
Royal Cercle Choral Jupille Saint-Amand : recrutement	
Tarif publicité dans l'Accroche - Publicité	27



### **AVIS IMPORTANT**

La rédaction de "L'ACCROCHE" informe ses lecteurs que les articles signés ou les rapports émanant d'un article de journal n'engagent que leur auteur. <u>En outre, la législation en vigueur interdit désormais la reproduction d'un article ou d'une photo de journal sans avoir obtenu au préalable l'accord de l'auteur et du journal.</u>

### Prochaine parution : 1<sup>er</sup> mars 2024 Rentrée des articles : 1<sup>er</sup> février 2024

Il ne nous sera pas possible d'insérer les articles et les agendas reçus après cette date.

Imprimé dans les bureaux de la F.M.L.

# A downwo de 1/4

### Fédération Musicale de la Province de Liège



RPM Liège - N° entreprise : 432 767 280

Organisme régional d'éducation permanente agréé par :

le Ministère de l'Education et de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles, agréation n° 19/222/1 le Conseil Provincial et le Service des Affaires Culturelles de la Province de Liège Affiliée à l'U.S.M., à l'U.M.I. et partenaire de l'U.G.D.A.

Président d'honneur et Président honoraire : Monsieur Guillaume SCHOLBERG Président d'honneur : Monsieur Paul BOLLAND - Président honoraire : Monsieur Henry PAQUAY

### Composition du Conseil de Gestion

<u>Président</u> : M. Jean-Marie BATTEUX - rue Auguste Javaux 44 – 4020 LIEGE

Tél. 0471-74 89 17 - courriel : fml@fml.be

<u>Vice-Président</u> : M. Louis BARBIER - rue En Bois 87 – 4460 BIERSET

Tél. 04-250 18 42 / 0495-93 70 79 - courriel : barbier.louis184@gmail.com

Vice-Présidente et Secrétaire-adjointe Mme Marie-Claire RAICK – rue des Nations Unies 129/1 – 4432 ALLEUR

Tél. 0472-67 44 23 – courriel : mcdr1905@gmail.com

<u>Trésorier</u>: M. Bruno RIXHON - rue Saint-Pierre 6/1 – 4920 AYWAILLE

Tél. 0470-06 79 16 - courriel : tresorier@fml.be

Secrétaire : Mme Marie GOLFIERI – rue de Meuse 56 – 4020 JUPILLE S/MEUSE

Tél. 0473-62 21 41 – courriel : marie.golfieri@skynet.be – accroche@fml.be

Membres effectifs : M. Christian CORNET – rue de la Campagne 5 – 4610 BEYNE-HEUSAY

Tél. 0498-50 74 00 - courriel : corchristi208@gmail.com

Mme Bernadette GLAUDE – Aux Champs du Pain 10/1 – 4960 MALMEDY (Pont)

Tél. 0494-14 02 35 – courriel : glaudebernadette@yahoo.fr

M. Renaud DALEMANS – rue de la Scorre 10 – 4000 LIEGE
Tél. 0470-92 39 32 – courriel : renaud.dalemans@icloud.com

Membres suppléants : M. Francis GAMART – rue Général Leman 88 – 4432 ALLEUR

Tél. 04-246 49 34 – courriel : francis.gamart@musiquedescadets.be

Conseiller musical : M. Jean-Pierre HAECK – avenue du Cheret 9 – 4053 EMBOURG

Tél. 0495-23 86 06

Membres aidants : M. Jaga PERMALL - rue Mathieu Carpentier 13 - 4920 AYWAILLE

M. Christian MARECHAL – rue de la Paix 12 – 4920 AYWAILLE M. Robert CHARLIER – rue des Français 5 – 4920 AYWAILLE

Assurances: ARENA Bureau d'Assurances Remacle - Place Coronmeuse 39 – 4000 LIEGE

Tél. 04-224 21 22 - Courriel : info@assurancesremacle.be

Compte bancaire

<u>Siège</u>

Toute opération bancaire avec la F.M.L. doit se faire exclusivement via le seul et unique compte : Quai Marcellis 1a, bte 001 – 4020 LIEGE BE 38 3400 1587 2672 de la banque ING Liège Tél. 04-342 66 18 – courriel : fml@fml.be

IBAN : BE 38 3400 1587 2672 - BIC : BBRUEBEBB

Pour les articles dans l'Accroche : accroche@fml.be

Réunions du Conseil de Gestion :

Permanence:

Au siège, selon décision après chaque réunion.

Le mercredi de 09h30 à 12h00 en dehors des congés scolaires (horaire sous réserve de modifications)

### **EDITORIAL**

Chers lecteurs de l'Accroche,

L'année 2023 se termine sur des chapeaux de roues au vu des nombreux concerts de Noël organisés par nos sociétés et par notre fédération.

Elle se termine également par une bonne nouvelle : le renouvellement de la reconnaissance de la F.M.L. en tant que fédération de pratiques artistiques en amateur en catégorie "provinciale", au sens de l'article 22 du "Décret du 30 avril 2009 relatif à l'encadrement et au subventionnement des fédérations de pratiques artistiques en amateur" que nous appelons familièrement "le plan quinquennal".

Les subventions de fonctionnement 2023 ont enfin été reçues et reversées aux sociétés qui avaient complété et renvoyé leurs documents en septembre 2022 (période juillet 2021-juin 2022). Les subventions 2024 (période juillet 2022-juin 2023) seront vraisemblablement versées vers la fin du 3ème trimestre 2024. Parallèlement à cela, les autorités compétentes planchent sur une simplification des critères relatifs à l'octroi de ces subventions. Nous restons vigilants à ce sujet.

Ainsi que vous le verrez dans ces pages, notre Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le samedi 09 mars 2024. Nous comptons sur la représentation de la plupart de nos sociétés affiliées, non seulement pour la partie formelle de cette réunion, mais également pour partager un repas convivial et propice à des échanges variés et fructueux.

Actuellement, seules 6 journées de festival ont été programmées. Une liste informative figure en page 23, mais vous recevrez le document officiel en même temps que les documents d'affiliation et autres informations du début d'année. Les documents d'affiliation vous sont également envoyés par courriel et peuvent être complétés et renvoyés de manière informatique.

Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour 2024 : que cette année apporte à chacun d'entre vous une bonne santé, de la joie et... beaucoup de musique !





### ACTIVITES F.M.L. PREVUES EN 2024

Il y aura...

CONCOURS "JEUNES SOLISTES" le dimanche 18 février 2024 dès 10h00 à Liège, à l'Académie Grétry

മാരു

### FORMATION SECRETAIRES ET TRESORIERS

Le samedi 02 mars 2024 à Grivegnée (Robermont) – Ecole "Louis et Antony Collard" rue des Fortifications 10

ജ

ASSEMBLEE GENERALE FML le samedi 09 mars 2024 à 09h30 à Grivegnée, salle du Bastion

മാരു

3ème SEJOUR DE CHŒUR "Broadway 2" du jeudi 21 au dimanche 24 mars 2024 à la Côte d'Opale (F)

മാരു

DEMI-FINALE CONCOURS
"SONATINA" organisée par l'U.S.M.
le dimanche 14 ou 21 avril 2024 – lieu à
déterminer

മാരു

FINALE CONCOURS "SONATINA" Organisée par l'USM le dimanche 26 mai 2024 – à Namur, à l'I.M.E.P.

മാരു

### FESTIVALS F.M.L.

les sam. 15 et dim. 16 juin 2024 à Robermont, salle de Bastion, rue des Fortifications 10 – Festival d'été FML

le vendredi 27 septembre 2024 à Ans, au Centre culturel en collaboration avec Erato Singers

le dimanche 29 septembre 2024 à Liège, Collégiale Saint-Denis en collaboration avec le Chœur d'Hommes de Liège "Les Disciples de Grétry" **FESTIVALS F.M.L.** (suite)

le dimanche 06 octobre 2024 à Ferrières, église Saint-Martin en collaboration avec Chorale Royale Le Chant de la Lembrée

le dimanche 03 novembre 2024 à Theux, au Cercle Saint-Augustin, rue Charles Rittweger 220 en collaboration avec le Royal Cercle Choral de Pepinster

മാരു

STAND A "RETROUVAILLES" les 31 août et 01 septembre 2024 à Liège – parc de la Boverie Emplacement à définir

മാരു

### FORMATION CHEFS DE CHŒUR ET CHORISTES

les week-ends
des 14 et 15 septembre 2024
et des 21 et 22 septembre 2024
Domaine des Waides - rue des Waides 80
4000 Liège

CONCERT FINAL DU STAGE SEJOUR DE CHŒUR BELGIQUE le 12 ou le 19 octobre 2023 modalités du stage et lieu à déterminer

ജ്

CONCERT CHORAL DE NOËL FML le jeudi 19 décembre 2024 à Fayenbois, maison de repos "La Clairière"

> Pour vos agendas et vos articles, une seule adresse courriel :

> > accroche@fml.be

### **AGENDA DES SOCIETES 2024**

la FML n'étant pas automatiquement avertie des éventuelles suppressions ou modifications de dates, il appartient à chacun de se renseigner auprès de la société organisatrice

#### **JANVIER 2024**

### Samedi 27 janvier

\* Souper italien, animations et projection de photos de film "Voyage dans les Pouilles" Fexhe-Slins – Salle La Concordia – 18h00 Ensemble Vocal Royal Les Valeureux Liégeois Infos: 0476-21 355 59 – jean.vanhulle@yahoo.fr

#### **FEVRIER 2024**

### Dimanche 04 février

\* Cérémonie pour la Fête paroissiale Jupille-sur-Meuse – église Saint-Amand – 11h00

Royal Cercle Choral Jupille Saint-Amand *Infos: 0477-26 27 30* 

\* Messe en wallon – fête de Ste-Apolline Magnée (Fléron) – église St-Antoine de Padoue, rue du Village – 10h00 Ensemble Vocal Royal Les Valeureux Liégeois Infos: 0476-21 355 59 – jean.vanhulle@yahoo.fr

### Dimanche 18 février

\* Concours "Jeunes Solistes" dans le cadre du concours national "Sonatina"
Liège – Académie Grétry – dès 10h00
Fédération Musicale de la Province de Liège
Infos: 04-342 66 18 – 0471-74 89 17

### **MARS 2024**

### Samedi 02 mars

\* Formation Secrétaires et Trésoriers Robermont – Ecole "Louis et Antony Collard" (le Bastion), rue des Fortifications 10 – 10h00 Fédération Musicale de la Province de Liège Infos: 04-342 66 18 – 0471-74 89 17

### Samedi 09 mars

\* ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE Grivegnée (Robermont) – salle du Bastion – 09h30

Fédération Musicale de la Province de Liège Infos : 04-342 66 18 – 0471-74 89 17



#### Dimanche 17 mars

\* Concert
Seraing – église du Val – 15h00
Groupe Vocal Les Voix de l'Amitié avec Schola
Camille Jacquemin de Forrières et un quintette
instrumental dirigé par Francis Lambert
Infos: 0479-84 17 20

### **AVRIL 2024**

#### Samedi 06 avril

\* Participation au Festival International de Chorales

Aubange – Dans le hall – 16h00 Groupe Vocal Les Voix de l'Amitié avec Les Chœurs de Lorraine Infos: 0479-84 17 20

\* Concert de prestige Liège – Collégiale Saint-Jacques – 20h00 Le Chœur "Les Bengalis de Liège" avec la Chorale "Elan Vocal" de Nandrin.

Infos: www.lesbengalisdeliege.be

\* Concert dinatoire Villers-l'Evêque – église et salle – 17h00 Chœur Guido d'Arezzo Infos : cgarezzo@gmail.com

#### **MAI 2024**

### Dimanche 19 mai

\* Cérémonie des Confirmands Liège (Thier-à-Liège) – église Saints Victor et Léonard – 10h00 Le Chœur "Les Bengalis de Liège" Infos : www.lesbengalisdeliege.be

#### **JUIN 2024**

### Samedi 15 et dimanche 16 juin

\* Festival d'été FML Grivegnée (Robermont) – salle du Bastion – Horaire et participants à déterminer Fédération Musicale de la Province de Liège Infos : 04-342 66 18 – 0471-74 89 17

### JUILLET 2024

#### **AOUT 2024**

### Dimanche 04 août

\* Messe en wallon suivie d'un concert apéritif Lantin – Fort dee Lantin – 10h00 Ensemble Vocal Royal Les Valeureux Liégeois Infos: 0476-21 355 59 – jean.vanhulle@yahoo.fr

### Samedi 31 août

\* Présence F.M.L. à Retrouvailles Liège – Parc de la Boverie Fédération Musicale de la Province de Liège Infos : 04-342 66 18 – 0471-74 89 17

#### **SEPTEMBRE 2024**

### Dimanche 01 septembre

\* Présence F.M.L. à Retrouvailles Liège – Parc de la Boverie Fédération Musicale de la Province de Liège Infos : 04-342 66 18 – 0471-74 89 17

### Samedi 14 et dimanche 15 septembre

\* Formation Chefs de Chœur et Choristes Liège – Domaine des Waides, r. des Waides 80 Fédération Musicale de la Province de Liège Infos: 04-342 66 18 – 0471-74 89 17

### Samedi 21 et dimanche 22 septembre

\* Formation Chefs de Chœur et Choristes Liège – Domaine des Waides, r. des Waides 80 Fédération Musicale de la Province de Liège Infos : 04-342 66 18 – 0471-74 89 17

### Vendredi 27 septembre

\* Festival FML

Ans – Centre culturel - Horaire et participants à déterminer

Fédération Musicale de la Province de Liège en collaboration avec Erato Singers *Infos: 04-342 66 18 – 0471-74 89 17* 

### Dimanche 29 septembre

\* Festival FML

Liège – église Saint-Denis - Horaire et participants à déterminer Fédération Musicale de la Province de Liège en collaboration avec Le Chœur d'Hommes de Liège Les Disciples de Grétry Infos: 04-342 66 18 – 0471-74 89 17

#### OCTOBRE 2024

#### Dimanche 06 octobre

\* Festival FML

Ferrières – église Saint-Martin - Horaire et participants à déterminer

Fédération Musicale de la Province de Liège en collaboration avec la Chorale Royale Le Chant de la Lembrée

Infos: 04-342 66 18 - 0471-74 89 17

### **NOVEMBRE 2024**

### Dimanche 03 novembre

\* Festival FML

Theux (Juslenville) – Cercle Saint-Augustin, rue C. Rittweger 20 - Horaire et participants à déterminer

Fédération Musicale de la Province de Liège en collaboration avec Le Royal Cercle Choral de Pepinster

Infos: 04-342 66 18 - 0471-74 89 17

### **DECEMBRE 2024**

#### Samedi 07 décembre

\* Concert "A l'approche de Noël"
Liège (Thier-à-Liège) – église Saints Victor et
Léonard – 19h30
Le Chœur "Les Bengalis de Liège"

Infos : www.lesbengalisdeliege.be

### Dimanche 08 décembre

' Concert "A l'approche de Noël" Liège (Thier-à-Liège) – église Saints Victor et Léonard – 16h30 Le Chœur "Les Bengalis de Liège"

Infos : www.lesbengalisdeliege.be

### Jeudi 19 décembre

\* Concert Choral de Noël F.M.L.
Jupille-sur-Meuse – Maison de retraite "La Clairière" (Château de Fayenbois) – 14h30
Fédération Musicale de la Province de Liège
Infos : 04-342 66 18 – 0471-74 89 17

### Vendredi 20 décembre

Concert de Noël
Walcourt – Basilique de Walcourt – 20h00
Le Chœur "Les Bengalis de Liège"
Infos : www.lesbengalisdeliege.be



### Comptabilité et expertise fiscale

### Scholberg Richard

Administrateur richard@bcgsrl.be

Route du Condroz, 145B 4121 Neupré Rue Lieutenant Jungling, 22/2 4671 Barchon & 04/372.01.19 info@bcgsrl.be

N° ITAA : 11.098.113 GSM: 0494/54.55.92

### 

### Sudoku (Accroche 292)

	4		5	7		9	2	
7		8						
	2		6					
						6	7	9
	7	6	9	2	3	4	8	
9	5	4						
					1		9	
						7		6
	3	9		8	6		1	

#### **Solution Accroche 291**

6	2	7	8	5	9	4	3	1
3	9	5	2	1	4	8	6	7
4	1	8	6	7	3	2	5	9
5	7	9	1	2	8	3	4	6
2	4	6	7	3	5	1	9	8
8	3	1	9	4	6	7	2	5
7	6	4	3	9	1	5	8	2
1	8	3	5	6	2	9	7	4
9	5	2	4	8	7	6	1	3

La règle du jeu du sudoku est très simple : remplir les cases vides avec les chiffres de 1 à 9, de telle sorte qu'ils n'apparaissent qu'une fois par ligne, par colonne et par carré de 3x3 cases.

Solution dans l'Accroche 293 (mars-avril 2024).

### La Fédération Musicale de la Province de Liège

organise

# une séance de "FORMATION et INFORMATIONS"

destinée aux

### Secrétaires et Trésoriers

de nos sociétés membres

le samedi 02 mars 2024 à 10h00 Ecole "Louis et Antony Collard"

Rue des Fortifications 10 – 4030 Grivegnée (Robermont)

Une participation de 5,00 € pour le syllabus, est à payer exclusivement sur le compte BE 38 3400 1587 2672

Le bon d'inscription ci-dessous est à retourner avant le 23 février 2024 au :

Secrétariat de la F.M.L.

Résidence "Elysée"

quai Marcellis 1a bte 001 – 4020 LIEGE

ou par mail : fml@fml.be

Tél: 04-342 66 18 - GSM: 0471-74 89 17

membres 10 - 4030	m'inscris à la séance de "Formation et informations" aux secrétaires et trésoriers des sociétés organisée par la F.M.L. le samedi 02 mars 2024 – Ecole "Louis & Antony Collard", rue des Fortifications Grivegnée (Robermont) et je verse la somme de 5,00 € sur le compte BE 38 3400 1587 2672 tion pour le syllabus).
NOM	: Prénom :
Adresse	: rue :Code postal :
	Localité :
	Tél:/ e-Mail:
Exerçant	la fonction de :
Au sein d	le la société : LG LG
Date :	Signature :



### La Fédération Musicale de la Province de Liège

a le plaisir de convier les membres des sociétés affiliées à son

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le

### samedi 09 mars 2024 à 09 h 30

### EN LA SALLE DU BASTION rue des Fortifications 10 à 4030 GRIVEGNEE parking aisé dans la cour de l'école

Pour ceux qui le souhaitent, un repas-fromage sera servi. L'assiette de fromages de notre région et de France, avec le vin et le café vous est proposée pour la somme de

20.00€

(Pour le même prix, possibilité d'avoir une assiette de charcuterie au lieu de fromage – à préciser lors de la réservation)

## Réservation uniquement par virement au compte BE38 3400 1587 2672 - BIC : BBRUBEBB

Infos: 04-342 66 18 lors de la permanence le mercredi de 09h30 à 11h30 ou 0471-74 89 17 ou par e-mail: fml@fml.be



Liège, le 20 décembre 2023

Mesdames et Messieurs les membres des sociétés affiliées à la Fédération Musicale de la Province de Liège

### Mesdames, Messieurs,

Votre société est cordialement et instamment invitée à participer à l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE de la Fédération Musicale de la Province de Liège (FML) qui se tiendra le <u>samedi 09 mars 2024 à 09h30 précises</u> à la salle du Bastion, rue des Fortifications 10 à 4030 Grivegnée (Parking aisé dans la cour de l'école).

Conformément à l'article 16 des statuts de la FML, chaque société <u>en règle de cotisation</u> a le droit de vote selon la répartition suivante, en fonction du nombre membres inscrits :

#### Pour les sociétés comptant :

#### Nombre de mandataires autorisés :

de 1 à 25 membres de 26 à 50 membres de 51 membres et plus 2 mandataires

3 mandataires 4 mandataires

Les mandataires présents ainsi définis ont chacun droit à une voix au moment du vote à l'Assemblée Générale.

Nous avons besoin du soutien de chacun d'entre vous pour promouvoir et assurer l'avenir de notre Fédération Musicale. De plus, faisant suite à la résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 02 mars 1996, chaque société représentée ne fut-ce que par un seul membre sera créditée de la somme de 25,00 € (vingt-cinq euros) correspondant à la somme demandée pour l'affiliation 2024 pour l'A.G.

Nous faisons également un appel aux candidatures, comme membre du Conseil. Sont sortants et rééligibles : Mme Marie-Claire RAICK, Mme Bernadette GLAUDE et M. Renaud DALEMANS.

Nous insistons auprès de nos correspondants pour que cette invitation soit communiquée à tous les membres de leur société.

Au nom du Conseil de la FML, nous vous donnons rendez-vous à la date et au lieu indiqués ci-dessus et espérons vous y voir nombreux.

Jean-Marie BATTEUX
Président FML

Fédération Musicale de la Province de Liège Résidence "Elysée", quai Marcellis 1 A Boîte 001 – B-4020 LIEGE - Tél : 04-342 66 18 e-mail : fml@fml.be - Site : www.fml.be



### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2024

de la Fédération Musicale de la Province de Liège le samedi 09 mars 2024 à 09h30 à la salle "Le Bastion" – rue des Fortifications 10 à 4030 Grivegnée

### ORDRE DU JOUR

- 1. Accueil du Président.
- 2. Minute de silence
- 2. Rapport d'activités de l'année écoulée.
- 3. Rapport de la comptabilité.
  - a) Bilan 2023.
  - b) Approbation des comptes par les vérificatrices (Madame Nicole DEDEE et Madame Monika CIELEN).
  - c) Décharge au Conseil.
  - d) Désignation de deux vérificateurs suppléants pour l'exercice 2024 (AG 2025), les deux suppléants pour l'exercice 2023 (AG 2024), à savoir Madame Marie-Claire SOLHOSSE et Monsieur Francis GAMART devenant effectifs pour l'exercice 2024 (AG 2025).
- 4. Reconduction et élection des membres du Conseil.
- 5. Programme 2024.
- 6. Projet de budget 2024.
- 7. Admission / exclusion de sociétés membres.

Signature: .....

8. Divers

Pour ceux qui le désirent, un repas fromage sera servi dès 12h00. Une assiette de cinq fromages ou de charcuterie, avec le vin et un café, vous est proposée par la FML pour la somme de 20,00 €.

Réservation indispensable (voir document ci-après) par versement au compte

BE38 3400 1587 2672 – BIC : BBRUBEBB.

×	
<b>BULLETIN DE CANDIDATURE EN TANT</b>	QUE MEMBRE DU CONSEIL DE GESTION
à nous faire parvenir au plus tard le	23 février 2024 au secrétariat de la FML,
Résidence "Elysée", quai Marcellis 1 A	, bte 001 – 4020 Liège - mail : fml@fml.be
Je soussigné(e),	, membre de la
	désire poser ma
candidature comme membre du Conseil de Gestio	on de la Fédération Musicale de la Province de Liège
à l'occasion de son Assemblée Générale Ordinair	e du samedi 09 mars 2024.



### **ASSEMBLEE GENERALE DU 09 MARS 2024**

### **INSCRIPTION AU REPAS**

A rentrer par courrier ou e-mail pour le 23 février 2024 au plus tard au siège de la FML Résidence "Elysée" – quai Marcellis 1 A – bte 001 – 4020 Liège - fml@fml.be

Je soussigné(e)..... réserve ...... assiette(s)

Assiette d	le fromage	Assiette de	charcuterie
Nom	Prénom	Nom	Prénom

La réservation sera effective dès que le paiement apparaîtra sur notre compte, pour le 23 février 2024 <u>au plus tard</u>. Après cette date, aucune demande ne pourra être acceptée.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Pour le Conseil d'Administration

Jean-Marie BATTEUX
Président FML

### Disparition des RPI – apparition de l'IAA : faut-il s'attendre à un report ?

Comme annoncé depuis de nombreux mois (voir notamment L'Accroche numéro 281 pages 22 et 23), le « Régime des petites indemnités » devait disparaître le 31 décembre et être remplacé par l' « Indemnité des Arts en Amateurs » dès le 1<sup>er</sup> janvier.

Oui, mais voilà. Tout ne semble pas se passer comme prévu et on peut légitimement se poser la question du calendrier de cette réforme.

L'ASBL Incidence avait programmé des séances de formation sur le sujet début décembre. Voici un extrait du courriel reçu le 20 novembre :

« Nous sommes désolés de vous informer du report de la séance d'information formative sur les IAA initialement prévue le 4 décembre. Actuellement, nous faisons face à des contraintes liées à la publication du texte légal. Le contenu de ce document étant toujours en cours de modification suite à des changements importants qui pourraient survenir, nous sommes alors dans l'impossibilité de garantir la stabilité des informations que nous pourrions fournir.

C'est pourquoi nous préférons reporter cette date jusqu'à ce que nous puissions obtenir des informations légales vérifiées et actualisées.<sup>1</sup> »

Suivent de nouvelles propositions de dates de formation fin janvier et mi-février.

Dans un tel contexte, il ne me paraissait pas opportun d'écrire un article sur ce sujet légalement instable.

À la question de savoir si le régime RPI pourrait être prolongé, je n'ai reçu aucune réponse (de la part d'Incidence).

Jusqu'au 31 décembre donc, les RPI sont toujours autorisés (dans les limites définies). Au-delà, c'est un point d'interrogation bien peu confortable. Heureusement, en consultant l'agenda des sociétés de L'Accroche de novembre et décembre 2023, peu de prestations semblent prévues. Espérons que le législateur donnera des informations rapidement.

Je ne manquerai pas de rester attentif à l'évolution de ce dossier afin de pouvoir aider ceux qui en auraient besoin.

Excellents concerts en cette période si riche et meilleurs vœux.

Guy Lorquet avec la complicité de Philippe Bodart.



<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Courriel signé par Aline Tawk, Chargée de formation



## www.pemamusic.be

Tout pour satisfaire le musicien:

Pianos neufs et d'occasion ; locations pour concerts Pianos digitaux , Keyboards – synthétiseurs Guitares , Violons , Harmonicas Petits instruments , Partitions , Accessoires ...

62-64 Rue Lairesse 4020 LIEGE



### Coupes – Médailles Gravures

Tel: 04/343.88.85

rue de Wonck, 97 4682 Houtain-Saint-Siméon BELGIQUE

Tél. 0032 (0) 4 286 16 57 Fax 0032 (0) 4 286 51 52

 $Site: \ www.maisonmarchal.com$ 

E-mail: info@maisonmarchal.be

### Ouvert:

du Lundi au Vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h Le Samedi de 9h à 12h et de 13h à 18h

## TOUT POUR LA MUSIQUE A VENT

#### **UN ASSORTIMENT MAGNIFIQUE DES MARQUES FAMEUSES**

Grand atelier de réparation et instruments à vent et de percussion de la propre usine.



 Lundi
 Fermé

 Mardi
 9.00-18.00

 Mercredi
 9.00-18.00

 Jeudi
 9.00-18.00

 Vendredi
 9.00-18.00

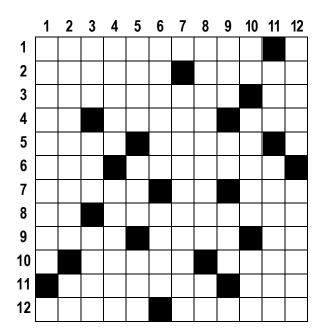
 Samedi\*
 9.00-17.00

 Dimanche
 Fermé

\*atelier de réparation jusque 16h00

ADAMS MUSIC CENTRE ADAMS-MUSIC.BE

### Mots-croisés (l'Accroche 292)



Solution dans l'Accroche 293 (mars-avril 2024)

#### Horizontalement

- 1. Enlèvement.
- Hydroxyde dont la solution aqueuse est basique. – Superstructures sur le pont d'un navire.
- 3. Ils aiment dire des plaisanteries. Europium.
- 4. Béryllium. Indique un intervalle de temps. Animal pluricellulaire de forme allongée.
- 5. Produire un effet. Personne prise comme garantie.
- 6. Grande étendue d'eau intérieure. Amine cyclique dérivée du benzène.
- 7. Habitant d'une île. Marque la proximité dans le temps. Toutes taxes comprises.
- 8. Pron. pers. Il aiguise les couteaux, les ciseaux.
- 9. Titre porté jadis par les souverains de Bulgarie. Poème chanté. Note de musique.
- 10. Punir avec rigueur. Accompli.
- 11. Affaiblir énormément. Terme de tennis.
- 12. Quantité de bois. Qui possède un sexe.

### Solutions du jeu de l'Accroche 291



### Verticalement

- 1. Spécialiste de la kabbale.
- 2. Contraire à une loi. Liaison.
- 3. Défense contre les aéronefs. A cet endroit. Il sert à tirer la soie des cocons.
- 4. Se déplacer à la surface de l'eau. Méprise.
- 5. Sulfate d'aluminium et de potassium. Personne ignorante. Existence humaine.
- 6. Il va à pied. Sillons de la peau.
- 7. Eruptions cutanées.
- 8. Qui n'est pas réalisé. Note de musique.
- 9. Pron. poss. Soldat de l'armée américaine. Sans domicile fixe.
- 10. Jeu chinois. Action d'échanger une marchandise contre de l'argent. Aluminium.
- 11. Être imaginaire doué d'un pouvoir surnaturel.

   Préparée avec soin.
- 12. Intérêt perçu au-delà du taux licite. Fiente.





### CONCOURS "JEUNES SOLISTES EN PROVINCE DE LIEGE" - 2024

### Règlement

#### I. Organisation générale.

Le concours "Jeunes Solistes - 2024" est organisé par la Fédération Musicale de la Province de Liège (FML) et l'Académie Grétry de Liège.

L'objectif de ce concours est de promouvoir les instruments à vent et les instruments de percussion, et d'en encourager l'apprentissage.

Le concours "Jeunes Solistes 2024" sera organisé le dimanche 18 février 2024 à l'Académie Grétry, place des Arts 2 (même bâtiment anciennement boulevard de la Constitution, 81) à 4020 à Liège.

Le concours comprend trois catégories : bois, cuivres et percussions.

Chaque catégorie comporte quatre niveaux : "intrada", "sonatine", "sonate" et "concerto". Chaque niveau correspond à des degrés d'études en académie de musique ou à un nombre d'années de pratique de l'instrument ainsi gu'à une liste d'œuvres répertoriées (voir site de la fédération www.fml.be) :

- \* niveau "intrada" enfants de moins de 12 ans
- \* niveau "sonatine" à partir de F5 ESAHR ou 5 années de pratique de l'instrument
- \* niveau "sonate" à partir de Q2 ou T1 ESAHR ou 7 années de pratique de l'instrument
- \* niveau "concerto" à partir de Q4, T3 ESAHR ou 9 années de pratique de l'instrument

### II. Inscription.

L'inscription au concours se fait par l'envoi des documents suivants :

- le formulaire d'inscription mentionnant la catégorie et le niveau, dûment complété et signé. Les mineurs d'âge doivent faire contresigner ce formulaire par la personne responsable.
- une photocopie recto-verso de la carte d'identité.
- la preuve du payement du droit d'inscription de 10 € (dix euros), payable au plus tard le 04 février 2024, par transfert bancaire sur le compte de la FML : BE38 3400 1587 2672 avec en communication le nom du candidat.

Ces documents doivent être envoyés à la FML - Résidence Elysée, - Quai Marcellis, 1 A, boite 001 - 4020 Liège,

La date limite d'inscription est fixée au 04 février 2024. Si certains documents font défaut à cette date, la candidature ne sera plus acceptée.

En complétant le formulaire d'inscription, le candidat (ou la personne responsable pour les mineurs d'âge) accepte que les données à caractère personnel le concernant, et collectées à cette occasion, soient traitées par l'asbl FML. Ces données sont traitées uniquement dans le but de le contacter et de lui communiquer les informations utiles dans le cadre du concours. Conformément à la loi relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, le candidat peut exercer un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations qui le concernent et ce, par courriel à l'adresse suivante : fml@fml.be.

#### III. Conditions générales de participation.

Le concours est ouvert à tous, sans limite d'âge. Les candidats doivent cependant être domiciliés en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ils peuvent être inscrits ou non dans une école ou académie de musique, ou être autodidactes.

Le candidat ne peut avoir fréquenté, à la date d'inscription, les cours d'un institut supérieur d'enseignement artistique (en Belgique ou à l'étranger), sauf dans le cadre du programme "Jeunes Talents". Dans ce cas, il ne peut s'inscrire qu'au niveau "Concerto".

Le candidat qui a obtenu un résultat avec plus de 80% des points dans un niveau, ne peut pas s'inscrire dans le même niveau les années suivantes.

#### IV. Programme.

L'œuvre présentée sera choisie dans le répertoire correspondant à chaque catégorie et niveau (voir site de la fédération : www.fml.be -documents utiles) sauf le niveau "intrada".

Les œuvres ne figurant pas dans le répertoire seront soumises à l'approbation de la Commission d'organisation du concours. Une fois approuvé, le programme ne pourra plus être modifié.

Le candidat présente un programme dont la durée correspond au temps prévu pour le niveau :

- \* niveau "intrada" 2 et maximum 5 minutes
- \* niveau "sonatine" 3 et maximum 8 minutes
- \* niveau "sonate" 4 et maximum 10 minutes
- \* niveau "concerto" 5 et maximum 12 minutes

Le programme peut comporter des œuvres avec ou sans accompagnement de piano. Les accompagnements avec CD ne sont admis que pour la catégorie "percussions".

Les candidats de la catégorie "percussions" peuvent présenter un ou plusieurs instruments de leur choix sans toutefois dépasser le temps prévu pour le niveau.

### V. <u>Déroulement</u>.

Pour le 04 février 2024, le candidat devra envoyer à la FML les quatre exemplaires pour le jury.

Le jour de l'épreuve, chaque candidat doit apporter l'original imprimé des partitions,

Les épreuves du concours sont toujours publiques. Elles se déroulent par niveau suivant le présent règlement.

Les organisateurs du concours prennent les frais de droits d'auteur (SABAM) à leur charge.

Le concours prévoit un accompagnateur "officiel". Les partitions devront lui parvenir impérativement avant la date limite d'inscription (04 février 2024).

Le candidat peut faire appel, de sa propre initiative, à un accompagnateur de son choix et à un tourneur de pages. Les frais éventuels sont alors à charge du candidat.

Pour la catégorie "percussions", l'éventuel appareil de diffusion est amené par le candidat. Certains instruments de percussion peuvent être mis à disposition du candidat.

Si la durée dépasse le temps prévu pour le niveau, le jury peut interrompre la prestation.

A l'exception de l'accompagnateur musical retenu par le candidat et un éventuel tourneur de pages, aucune personne n'est autorisée à prendre place sur scène avec le candidat.

Les horaires fixés par les organisateurs ne peuvent en aucun cas être modifiés, sauf décision du président du jury au moment de l'épreuve.

#### VI. Jury.

Le jury sera composé d'un président assisté de deux membres.

Les membres du jury sont des pédagogues et musiciens professionnels. Ils sont désignés par la commission d'organisation du concours.

Un représentant de la fédération au sein de la Commission d'organisation assiste (sans voix délibérative) aux délibérations et assure le secrétariat.

Après chaque niveau, le président et chaque membre du jury remplissent un document comportant des critères précis d'évaluation et notent individuellement et secrètement chaque candidat. Leurs notes sont ensuite additionnées et la moyenne est calculée. Toute note qui dépasse de plus de 10% est ramenée aux limites de cette moyenne. Une moyenne pondérée est alors établie. Seuls les cas limites sont délibérés.

### VII. Recours.

Toute contestation sur le matériel et les instruments mis à disposition ou sur tout élément lié à l'épreuve doit être faite avant la délibération du jury.

Le refus d'exécuter l'une des œuvres ou des extraits d'œuvres prévues au programme entraîne la disqualification du candidat.

Les décisions du jury sont sans appel.

Aucun recours relatif aux conditions d'organisation, au déroulement ou aux résultats du concours ne peut être admis. Le fait de participer au concours implique l'acceptation sans réserve des clauses du présent règlement. Tous les cas qui n'y sont pas prévus seront tranchés par la commission d'organisation du concours.

#### VIII. Droit de propriété intellectuelle et droit à l'image.

Les candidats, par leur adhésion au concours, autorisent la reproduction ou la diffusion éventuelle de leurs prestations, en tout ou en partie, sous n'importe quelle forme et support (publication papier, site internet, chaîne Youtube, page Facebook, Instagram, etc.) par la FML ou par un tiers désigné par l'asbl et ce, sans limite de temps. La licence d'utilisation et de communication visée est consentie gratuitement par les candidats.

L'inscription au concours implique, pour chaque candidat et personne les accompagnant, la cession de leur droit à l'image. Ainsi, la FML se réserve le droit d'utiliser les vidéos et photos prises lors des diverses activités prises dans le cadre du concours (prestations, remise des prix, etc.).

#### IX. Prix.

Un candidat qui a obtenu au moins 80 % est proclamé "lauréat" du concours "Jeunes Solistes - 2024". Un certificat de participation est attribué à tous les autres candidats.

Pour chaque niveau, trois prix seront attribués pour toutes catégories d'instruments confondues (bois, cuivres, percussions) :

- premier prix : un montant de 75 euros

- deuxième prix : un montant de 50 euros

- troisième prix : un montant de 25 euros

La remise des prix aura lieu, à l'issue du concours, après les délibérations du jury.

Les cinq lauréats qui, dans chacune des fédérations de l'U.S.M., auront obtenu les cotations les plus élevées, représenteront leur fédération à l'épreuve organisée par l'U.S.M. "Sonatina" le 14 ou le 21 avril 2024 dans un lieu encore à déterminer et l'épreuve nationale le 26 mai 2024 également organisée par l'U.S.M. à l'I.M.E.P. de Namur.

Tous les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la :

Fédération Musicale de la Province de Liège Résidence Elysée Quai Marcellis, 1A, boîte 001 4020 - Liège

Tél.: 04/342.66.18 (uniquement le mercredi matin de 09h30 à 11h30 sauf congés scolaires)

ou GSM 0471/74 89 17 ou par courriel : fml@fml.be



Document d'inscription à renvoyer <u>avant le</u> 04 février 2024 au plus tard à :

Fédération Musicale de la Province de Liège asbl, Résidence Elysée, quai Marcellis, 1 A, boite 001, 4020 Liège ou par courriel à fml@fml.be.

OUI, je m'inscris au

### **CONCOURS "JEUNES SOLISTES EN PROVINCE DE LIEGE"**

qui aura lieu le dimanche 18 février 2024 à l'Académie Grétry, place des Arts 2 à 4020 Liège

NOM (majuscules):		P	rénom :		
Adresse : rue				n°	bte :
code postal		. Localité			
Tél :/		GSM:/			
Courriel :					
Date de naissance :		Instrument :			
Je souhaite m'inscrire	:				
dans la catégorie (*)		;	au niveau (*)		intrada
	O cuivres O percussi	ione		0	
	O percussi	10115		0	concerto
	ma carte d'iden ment du droit d' 587 2672 - Bl	'inscription de 10 € (d C : BBRUBEBB (+ nor	n du participa	nt en	•
•					
Je souhaite être accom					
Si non, j'inscrit le nom	et prénom de n	non accompagnateur	:		
En m'inscrivant à ce co	oncours, je m'e	ngage à respecter le r	èglement dan	s sor	n entièreté.
Date :	Sign	nature du participant :			
Signature d'un parent r	esponsable po	ur les mineurs :			

(\*) cocher la case adéquate.

### LISTE DES FESTIVALS F.M.L. 2024

Cette liste est donnée à titre d'information ; le formulaire officiel à renvoyer par courrier OU par courriel sera transmis aux sociétés avec les documents d'affiliation.

Date	Lieu
Samedi 15 juin 2024	Robermont – salle du Bastion rue des Fortifications 10 – 4030 Grivegnée Festival d'été FML
Dimanche 16 juin 2024	Robermont – salle du Bastion rue des Fortifications 10 – 4030 Grivegnée Festival d'été FML
Vendredi 27 septembre 2024	Ans – Centre Culturel place des Anciens Combattants 1 – 4432 Ans Festival FML en collaboration avec Erato Singers
Dimanche 29 septembre 2024	Liège – Collégiale St-Denis rue de la Cathédrale 64 – 4000 Liège Festival FML en collaboration avec Le Chœur d'Hommes de Liège "Les Disciples de Grétry"
Dimanche 06 octobre 2024	Ferrières – église Saint-Martin Au Clocher – 4190 Ferrières Festival d'automne FML en collaboration avec la Chorale Royale "Le Chant de la Lembrée"
Dimanche 03 novembre 2024	Theux (Juslenville) – Cercle Saint-Augustin rue Charles Rittweger 220 – 4910 Theux Festival FML en collaboration avec le Royal Cercle Choral de Pepinster
Jeudi 19 décembre 2024	Fayenbois – Maison de repos La Clairière de Fayenbois avenue d'Aix-La-Chapelle 60 – 4020 Liège (Jupille-sur-Meuse) Concert de Noël FML pour chorale

Pour rappel, les sociétés affiliées participant à un festival FML sont rétribuées comme suit :

Rétribution fixe	+ Rétribution calculée selon les membres prése sur scène (chef, accompagnateur, technicien compr			
Pour une société instrumentale				
125,00 € + 1,3		1,30 €/membre		
Pour une société chorale				
75,00 €	+	1,30 €/membre		

### Pour rappel – avis aux sociétés



### FESTIVALS FML EN COLLABORATION AVEC UNE SOCIETE AFFILIEE

**ORGANISATION: QUI FAIT QUOI?** 

Chaque fin d'année, la liste des festivals prévus est envoyée à toutes les sociétés affiliées.

Sur base de l'ordre de rentrée de ce document (courrier postal ou courriel), la FML choisit en fonction des desiderata de chaque société (3 choix maximum) les sociétés participantes.

Attention ! Si une société souhaite participer au festival qu'elle coorganise chez elle, elle doit aussi s'inscrire pour cette date et sera, bien sûr, prioritaire.

### La société co-organisatrice prend à sa charge :

- ° l'éventuelle location du local où se déroule le festival ;
- ° la remise d'un ticket boisson/restauration à chaque participant de chaque société invitée ;
- ° la vente des programmes (2,00 €/pce) dont le produit sera remis à la FML ;
- ° l'organisation logistique du festival.

### La société co-organisatrice a le bénéfice :

- ° des entrées (il appartient à la société co-organisatrice de fixer le montant de la PAF sachant qu'elle doit être au minimum de 5,00 € pour remplir les conditions des TAV) ;
- ° des consommations (bar et restauration);
- ° de toute autre activité organisée par elle ce jour-là (tombola, etc.).

### La FML prend à sa charge :

- ° le choix des sociétés participantes ;
- ° la déclaration et le paiement à la SABAM;
- ° le paiement des sociétés participantes :
- ° les formalités relatives aux TAV pour 1 société par journée de festival ;
- ° la rédaction des affiches et des programmes.

### La FML a le bénéfice :

° de la vente des programmes (2,00 €/pce) assurée par la société coorganisatrice.

### **AVIS IMPORTANT**

La Fédération Musicale de la Province de Liège accorde <u>annuellement</u> (sans rétroactivité) un subside exceptionnel de 150,00 € à toute société membre de la FML et en ordre de cotisation qui fête un anniversaire divisible par 25 ans dans l'année en cours.

Toute société entrant dans ces critères <u>pour cette année 2024</u> et désireuse d'obtenir ce subside <u>doit</u> impérativement en faire la demande <u>par écrit</u> (lettre ou courriel) avant le 31 décembre 2024.

Cet avis sera réitéré chaque année. Soyez vigilants... et lisez l'Accroche!

Le Conseil de Gestion FML

Pour obtenir ce subside, il vous suffit de rédiger votre demande comme illustré cidessous et de le faire parvenir par courrier ou courriel à la FML.

Demande de subside extraordinaire de la Fédération Musicale de la Province de Liège
Je soussigné(e) (nom et prénom)
représentant la société
au titre de (fonction)
déclare par ce document que la société que je représente a fêté/fêtera ce//2024 sonème anniversaire (multiple de 25).
Dès lors, je sollicite le subside extraordinaire de 150.00 € que la Fédération Musicale de la Province de Liège octroie à cette occasion.
Fait à2024
••••••
signature

### Avis aux sociétés - Calendrier des prochaines publications de l'Accroche

Accroche	Date de parution	Date ultime de réception des documents
293 – mars-avril 2024	1er mars 2024	1er février 2024
294 – mai-juin 2024	1er mai 2024	1er avril 2024
295 – juillet-août 2024	1er juillet 2024	1er juin 2024
296 – septembre-octobre 2024	1er septembre 2024	1er août 2024
297 – novembre-décembre 2024	1er novembre 2024	1er octobre 2025





Vous qui avez une voix juste et qui aimez chanter, Vous qui avez envie d'exprimer cette passion au sein d'un groupe convivial qui explore toutes les époques et les styles du chant choral,

Ceci vous intéresse!

### Le Royal Cercle Choral Jupille Saint-Amand

(dir. M. Renaud Dalemans)

### **RECRUTE**

des choristes tous pupitres sur audition par le chef de choeur

Vous hésitez ? Essayez lors d'une répétition avec nous !

Nous serons heureux de vous accueillir à 4020 Jupille-sur-Meuse, à la Maison paroissiale, rue En-mi-la-Ville 24 (près de l'église Saint-Amand)

Tous les vendredis de 20h00 à 22h30

Pour toute information, contactez M. Roger Fraipont au 0477-26 27 30

### TARIF PUBLICITE REVUE L'ACCROCHE.

### Prix par abonnement annuel pour 6 numéros :

	Noir & blanc	Couleur
BELGIQUE + GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG	7,00 €	10,00 €
EUROPE	9,00 €	12,00 €
AUTRES	12,00 €	15,00 €

Dimension de la revue : format A4 (21 cm x 29,7 cm)

Nombre moyen de pages : +/- 40 pages.

Rédaction: quai Marcellis 1A, boîte 001 à 4020 Liège.

Editeur responsable : Jean-Marie BATTEUX.

Mise en page: Marie GOLFIERI.

Parution: tous les deux mois (01/01 - 01/03 - 01/05 - 01/07 - 01/09 - 01/11).

Date extrême pour la remise des articles : le 01 du mois avant la date de parution.

### Coût d'une publicité:

Première page intérieure	Pour 6 numéros	248,00 €
	Pour 1 numéro	45,00 €
Couverture (dernière page)	Pour 6 numéros	372,00 €
	Pour 1 numéro	67,00 €
Une page intérieure	Pour 6 numéros	174,00 €
	Pour 1 numéro	37,00 €
Une demi-page intérieure	Pour 6 numéros	87,00 €
	Pour 1 numéro	19,00 €
Un quart de page intérieure	Pour 6 numéros	50,00 €
	Pour 1 numéro	10,00 €

L'ACCROCHE – quai Marcellis 1A, boîte 001 à B-4020 Liège (Belgique)

Tél.: +32 (0)342 66 18 – uniquement le mercredi matin sauf vacances scolaires ou GSM 0471-74 89 17

Si vous souhaitez pour votre groupe des photos de qualité, Monsieur Christian CORNET peut vous proposer ses services Tél. 0498-50 74 00 - courriel : corchristi208@gmail.com paf : à discuter





Fédération Musicale de la Province de Liège F.M.L.

Résidence Elysée – quai Marcellis 1a – Bte 001 - 4020 LIEGE

Tél.: 04-342 66 18 – gsm: 0471-74 89 17 courriel: fml@fml.be – site: www.fml.be

RPM Liège - N° entreprise : 432 767 280 IBAN : BE 38 3400 1587 2672 – BIC : BBRUEBEBB